

Semaine de la santé et de la sécurité en agriculture

Prévenir les chutes de tous les niveaux

Québec, le 6 mars 2019. – Dans le cadre de la Semaine de la santé et de la sécurité en agriculture, qui se déroulera du 10 au 16 mars, la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) s'associe à l'Union des producteurs agricoles (UPA) et au Réseau de santé publique en santé au travail pour sensibiliser les agriculteurs à l'importance de prévenir les chutes.

En moyenne, près de 170 chutes surviennent annuellement sur les exploitations agricoles. Au-delà de ce chiffre, il y a des drames humains, des personnes blessées, décédées, des familles brisées. Ensemble, employeurs et travailleurs peuvent identifier, corriger et contrôler les risques. Chacun a un rôle à jouer dans la prise en charge de la santé et la sécurité du travail.

Quelques actions de prévention

Un bon aménagement et un bon entretien des lieux permettent d'éliminer à la source le danger de chute. Par exemple, on préviendra les chutes de même niveau en s'assurant que les voies de circulation sont en bon état, non glissantes et libres de tout débris et de tout encombrement. Quant aux chutes de hauteur, on les préviendra par l'installation de garde-corps dans les escaliers, sur le bord des mezzanines et autour des ouvertures dans les planchers.

Par ailleurs, avant d'effectuer des travaux en hauteur, il est approprié de vérifier si la tâche peut être réalisée à partir du sol. Autrement, il faut alors considérer l'utilisation d'échafaudages ou d'appareils de levage conformes.

Finalement, si cela n'est pas possible, le travailleur doit porter un équipement de protection individuelle contre les chutes, comme un harnais relié à un cordon d'assujettissement attaché à un point d'ancrage. Ce moyen permet d'arrêter la chute, mais ne la prévient pas, c'est pourquoi une procédure pour récupérer rapidement un travailleur suspendu doit être élaborée avant l'utilisation de l'équipement. Dans tous les cas, les travailleurs doivent suivre une formation et respecter les consignes de sécurité relatives aux équipements de protection.

Pour en savoir plus sur la santé et la sécurité du travail en agriculture, consultez le site de la CNESST à cnesst.gouv.qc.ca/agriculture ou celui de l'UPA à santesecurite.upa.qc.ca.

Des activités partout au Québec

Durant la Semaine de la santé et de la sécurité en agriculture, ainsi que tout au long de l'année, des ateliers de prévention se tiendront dans toutes les régions du Québec sur le thème de la prévention des chutes en agriculture. Les producteurs et les travailleurs agricoles peuvent s'inscrire à un atelier et obtenir plus d'information en communiquant avec leur fédération régionale de l'UPA.

– 30 –

Sources : CNESST
Direction des communications et des relations publiques
Tél. : 1 866 966-4705

Union des producteurs agricoles
Patrice Juneau – Service des communications
Tél. : 450 679-0540, poste 8591